

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE		Réunion du 28 mars 2019
TERRE DE LOUIS PASTEUR		
Délibération n°2019- 08		Rapporteur M. René MOLIN

Présents : 12		Votants : 17	
POUR : 14	CONTRE : 3	ABSTENTION :	

Séance présidée par: M. René MOLIN

Sont présents : M. AMIENS, Mme BARTHOULOT, Mme COSSART, M. DAVID, M.FICHERE, M. FRANCONY, M. GAGNOUX, Mme GALLOT, M. MOLIN, M. SCHWARTZ, Mme SIMON, Mme VUILLEMIN ;

Présents sans voix délibérative : M. ACCARY, M. AUBOYNEAU, Mme DELARBRE (pour M. CHANET), M. GALIBERT, Mme HUSSON, Mme LEROI, M. MAUBLANC, Mme MOREL, M. PERNETTE (pour Mme ALEXANDRE-BAILLY), M. RAICHVARG, M. SALZI, M.VIDAL ;

Sont excusés : Mme ALEXANDRE-BAILLY, Mme BOURGEOIS, M. BRUNIAUX, Mme CRETIN-MAITENAZ, Mme PELISSARD, M.PERNOT, Mme TORCK ;

Donnent pouvoir : Mme ALEXANDRE-BAILLY à Mme COSSART, M. BRUNIAUX à M. AMIENS, Mme CRETIN-MAITENAZ à M.DAVID, Mme PELISSARD à M. GAGNOUX, M. PERNOT à M. MOLIN ;

Le quorum fixé à 12 est atteint.

11. APPROBATION D'UNE DELIBERATION PERMETTANT L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU MARATHON PASTEUR

Pour la 3^{ème} année consécutive, l'EPCC Terre de Louis Pasteur est partenaire du marathon Pays de Pasteur organisé par Dole Athlétique Club et a contribué en 2018 au financement de la manifestation par le versement d'une subvention d'un montant de 7500€.

Le DAC nous sollicite pour la reconduction de cette participation en 2019

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer sur la présente décision modificative

DELIBERATION N° 2019-08 du 28 mars 2019

Par 14 voix pour et 3 voix contre, l'attribution d'une subvention au Marathon Pasteur est approuvée

Délibération n° 2019-08 du 28 mars 2019		Le Président René MOLIN
Certifiée exécutoire par transmission en Préfecture le :		et Publication/ Notification le :
		